



# Sainte Marie Infos

La Gonterie, route d'Andouillé 02.43.37.63.19 / 06 31 63 68 18  
ecolestemarie\_stjean@yahoo.fr

<http://stjeansurmayenne-stemarie.fr/>

## Spécial déconfinement progressif

Chers parents,

A compter du mardi 12 mai, l'école « Sainte Marie » ouvrira à nouveau ses portes et **une rentrée progressive des élèves**, sur la base du volontariat, sera mise en œuvre, dans un contexte de règles sanitaires très complexes et contraignantes. Le protocole sanitaire a été élaboré par les autorités sanitaires du pays. Il repose sur **cinq principes généraux** :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- L'information, la communication et la formation

Il faut savoir que ce retour progressif à l'école est très particulier, que l'on ne va pas reproduire « **l'école d'avant le confinement** ». On va passer du temps pour l'aspect sanitaire en respectant la distanciation physique et les gestes barrière requis, tout en poursuivant les apprentissages de la même façon que lors du confinement, sans utiliser de matériel collectif, mais en accentuant le travail individuel avec les affaires personnelles de l'élève. Nous travaillerons de la même façon que les enfants qui font l'école à distance. Nous ne pourrions pas laisser les enfants jouer comme avant le confinement pendant les récréations et devons respecter, là aussi, des règles strictes de distanciation.

En élémentaire, nous privilégierons une organisation pédagogique qui permettra un accueil de 12 élèves au plus par classe en fonction de la configuration des lieux, avec respect du 1 mètre de séparation pour les élèves.

Pour les élèves de maternelle, nous attirons votre attention sur l'impossibilité de faire respecter les gestes barrières, aussi nous préférons **différer l'accueil des petites et moyennes sections** (sauf pour enfants de personnels soignants). Le lundi 11 mai sera une journée sans élève pour que les enseignants préparent au mieux les espaces pour l'accueil d'élèves les jours suivants.

Suite au questionnaire que je vous ai envoyé mercredi dernier, des parents ont dit NON pour l'école, souhaitant garder leurs enfants à la maison à partir du 12 mai. Ces enfants continueront à bénéficier de la **continuité pédagogique à distance** vécue en mars-avril-mai.

Les autres familles ont dit OUI pour l'école et **c'est à partir de ce OUI**, pour ces familles, que nous avons pensé l'organisation en équipe pédagogique, en tenant compte des contraintes données par le protocole sanitaire pour la période du 12 au 29 mai 2020 (période définie par le ministère) :

| Semaine 20      |                 |                    | Semaine 21      |                 | Semaine 22      |                 |                 |                    |
|-----------------|-----------------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Mardi<br>12 mai | Jeudi<br>14 mai | Vendredi<br>15 mai | Lundi<br>18 mai | Mardi<br>19 mai | Lundi<br>25 mai | Mardi<br>26 mai | Jeudi<br>28 mai | Vendredi<br>29 mai |
| GS              | GS              | GS                 | GS              | GS              | GS              | GS              | 1 groupe CP     | 1 groupe CP        |
| CP              | CP              | CP                 | CE1-CE2         | CE1-CE2         | CP              | CP              | CE1-CE2         | CE1-CE2            |
| CM2             | CM2             | CM2                | CM1             | CM1             | CM2             | CM2             | CM1             | CM1                |

Pour ces enfants, l'école sera organisée selon les **horaires échelonnés** suivants pour éviter un engorgement sur le parking et à l'arrivée dans l'école. Il faudra que des parents attendent dans leur voiture ou un peu plus loin avec leur enfant pour qu'il n'y ait pas d'agglutinement. Les parents n'auront pas le droit de pénétrer sur la cour de l'école. Ce sont les enseignants (portant un masque), qui viendront les chercher pour rentrer dans l'ordre et avec la distanciation nécessaire, avant le lavage des mains pour entrer en classe selon un protocole et une signalétique prévue.

Tableau des horaires :

|            |            |
|------------|------------|
| CM1 ou CM2 | 8h30-12h30 |
| CP-CE1-CE2 | 8h45-12h15 |
| GS         | 9h00-12h00 |

Nous ne prévoyons **pas d'école l'après-midi** pour permettre aux enseignants la continuité pédagogique à distance, sauf pour les enfants de personnels soignants et personnes étant dans l'obligation de remettre leurs enfants l'après-midi en raison de leur travail (jusqu'à 16h30). Le mardi 12 mai, pour les familles concernées, il faudra apporter son repas car la restauration communale commencera le jeudi 14 mai, ainsi que les services périscolaires pour les besoins éventuels.

**Votre rôle est essentiel en tant que parent.** Vous devez notamment vous engager à :

- Ne pas pénétrer dans (l'établissement, les classes)
- Ne pas mettre notre enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez notre enfant ou au sein de notre famille ;
- Prendre la température de notre enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), celui-ci ne devra pas se rendre à l'école ;
- Venir chercher notre enfant en cas d'apparition de symptômes à l'école ;
- Poursuivre l'application des règles sur le respect des gestes barrières ;
- Veiller à limiter le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école au strict nécessaire. Ainsi, le premier jour, si notre enfant vient avec son propre matériel scolaire (trousse, crayons, gomme, colle, ciseaux), ce matériel ne sera ni prêté, ni échangé avec un autre enfant de la classe ;
- Veiller à l'assiduité de notre enfant, durant la période du 12 au 29 mai, à partir du schéma d'organisation défini ci-dessus et en lien avec le protocole de reprise.
- Si notre enfant est concerné par la reprise progressive de l'école, le préparer à la maison pour une « école d'après » différente de « l'école d'avant » le confinement

J'espère que ce **plan spécifique de réouverture** de notre école « Sainte Marie » que nous avons élaboré en équipe pédagogique puisse vous convenir et vous rassurer. Nous avons réfléchi pour le bien des élèves et en tenant compte des contraintes sanitaires imposées.

Merci de compléter **le coupon ci-dessous (un par enfant)** et me le retourner signé soit par mail [ecolestemarie\\_stjean@yahoo.fr](mailto:ecolestemarie_stjean@yahoo.fr) soit dans la boîte aux lettres de l'école avant vendredi 8 mai 2020.

*de Christine MORTOIRE (DDEC 53):*

« Nous sommes tous appelés à faire face à cette urgence  
sanitaire avec sérieux, sérénité et courage. »

Prenez soin de vous et de vos proches ! Très cordialement,

Jacqueline NOIRE, chef d'établissement

# Remplir une feuille par enfant. Merci. A redonner avant le vendredi 8 mai 2020

Mme/M. ....

Parent(s) de l'enfant : .....

Né(e) le : .....

Scolarisé(e) en classe de .....

1. Nous avons l'intention de scolariser votre enfant pour la période allant du mardi 12 mai au vendredi 29 mai selon le tableau présenté dans le « Sainte Marie Infos » du 7 mai 2020 (*première période définie par le Ministère dans un premier temps*). Cocher la case correspondante.

Oui  
 Non

2. Nous nous engageons à respecter notre rôle de parents :

### Si notre enfant revient à l'école :

- Ne pas pénétrer dans (l'établissement, les classes)
- Ne pas mettre notre enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez notre enfant ou au sein de notre famille ;
- Prendre la température de notre enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), celui-ci ne devra pas se rendre à l'école ;
- Venir chercher notre enfant en cas d'apparition de symptômes à l'école ;
- Poursuivre l'application des règles sur le respect des gestes barrières ;
- Veiller à limiter le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école au strict nécessaire. Ainsi, le premier jour, si notre enfant vient avec son propre matériel scolaire (trousse, crayons, gomme, colle, ciseaux), ce matériel ne sera ni prêté, ni échangé avec un autre enfant de la classe ;
- Veiller à l'assiduité de notre enfant, durant la période du 12 au 29 mai, à partir du schéma d'organisation défini ci-dessus et en lien avec le protocole de reprise.
- Si notre enfant est concerné par la reprise progressive de l'école, le préparer à la maison pour une « école d'après » différente de « l'école d'avant » le confinement.

**Si notre enfant reste à la maison, nous nous engageons à poursuivre l'accompagnement de l'école à distance avec l'école Sainte Marie et les enseignants.**

3. Nous avons des demandes spécifiques : .....

.....

.....

Date : .....

Signature des parents :